

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 janvier 2021 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, HAURY Evelyne, OTT Martial, SCHNEIDER Arthur, SIMON Manuela, STUDER Jean-Luc, THUILLIER Christelle, VERGER Christelle et FIMBEL Laurent

Absents excusés : Madame DAUVERGNE Nathalie et Monsieur LERCH Michaël

|

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2020
- 3) Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2021
- 4) Convention de passage tuyau eaux pluviales
- 5) Coupes prévisionnelles en forêt par l'ONF
- 6) Achat de parcelles
- 7) Motion de soutien à l'hôpital de Thann
- 8) Convention Storckensohn / Mitzach relative à l'ouvrier communal
- 9) Points divers
 - Bilan des colis des Aînés
 - Bulletin communal
 - Prévisions des travaux – fonctionnement et investissement 2021
 - Main d'œuvre forestière
 - Autre

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il présente ses vœux à l'assemblée.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame VERGER Christelle comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2020

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en attendant le vote du budget primitif 2021, il faut que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

C'est ainsi que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 13 352,91 euros.

4) Convention de passage tuyau eaux pluviales

Lors du contrôle du branchement assainissement au 16 rue de la Mairie dans le cadre de la vente de la maison de Madame NEFF Marie-Antoinette, il a été constaté qu'une canalisation d'eaux pluviales passait sur le terrain de Madame NEFF Marie-Antoinette.

Afin de régulariser la situation et pour la vente de cette propriété, il est donc nécessaire d'établir une convention de servitude de passage de canalisation entre la mairie et Madame NEFF Marie-Antoinette.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'établissement de ladite convention, ainsi qu'à la signature de tout acte s'y afférent.

5) Coupes prévisionnelles en forêt par l'ONF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme des travaux et des coupes de bois pour l'année 2021.

Il est prévu de couper 60 m³ de feuillus pour la confection du bois d'affouage, ce qui représente une dépense d'exploitation de 1 740 €, des travaux de façonnage de 2 322 €, pour une recette brute de 3 150 €, soit une recette nette de 828 euros.

Des travaux d'exploitation pour 400 m³ de chablis (résineux) : 14 600 € pour une recette brute de 22 000 €, recette nette de 7 400 €.

Recettes brutes	25 150 €
Dépenses d'exploitation	18 662 €
Recettes nettes	6 488 €.

De ce montant, il faut encore déduire les honoraires ONF 1 380 €, les frais d'assistance à la gestion de la MO forestière 420 € et les autres dépenses (Com.Com.) 300 €, faisant apparaître un bilan net prévisionnel d'une recette nette de 4 388 € HT (une TVA de 1 446 €).

Le Conseil Municipal donne son accord pour le programme des travaux ainsi que pour l'EPC. Pour les travaux, il est décidé de procéder par priorisation et en fonction des recettes réalisées. Aucune coupe ne peut être effectuée si le bois n'est pas au préalable vendu.

Travaux de plantation et de régénération du Eichkopf

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, le devis concernant les travaux préalables à la régénération du Eichkopf.

Il nous propose une plantation :

- plants de douglas, environ 200 plants
- plants de chênes pubescents, environ 150 plants
- plants de pins laricio de Corse, environ 150 plants.

Le Conseil Municipal souhaite que davantage de feuillus soient plantés et que le nombre de résineux soit diminué.

6) Achat de parcelles

Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée de toutes les propositions d'achat et de vente de terrains pour la commune, à savoir :

- section 1, parcelle 33 - vente à la commune de Madame SCHELCHER Jeannine et de sa sœur
- section 1, parcelle 32 - vente à la commune de Monsieur FOERSTER Patrick
- section 1, parcelle 127 – vente à la commune de Monsieur FOERSTER Patrick
- section 1, parcelle 135 - vente à Monsieur FOERSTER Patrick
- section 3, parcelle 120 – vente de la commune à Mme et M WUCHER Francis
- section 3, parcelle 98 – mise en place d'une convention de mise à disposition du terrain communal
- section 3, parcelles 24 et 25 – contact avec les propriétaires pour une éventuelle vente à la commune
- section 3, parcelle 5 – contact avec le propriétaire pour une vente à la commune
- section 4, parcelles 41 et 23 – vente à la commune par les époux EHRET et Madame EHLINGER Gilbert..

Monsieur OTT Marital signale également qu'il serait judicieux de pouvoir acquérir, si cela est possible, la parcelle section 4, parcelle 41 appartenant à Madame EHLINGER Gilbert d'Urbès.

7) Motion de soutien à l'hôpital de Thann

Monsieur Jacques Karcher, Maire de la Commune de Storckensohn, rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes fermetures de différents services de l'hôpital de Thann : celui des urgences en 2017, de la chirurgie conventionnelle la même année et de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur notre hôpital et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire, présentée jusque-là, comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouvert pour une activité réduite, certes, mais effective.

Actuellement, les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non-réouverture du bloc opératoire, nous sommes très inquiets

quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann dont nous craignons la fermeture à terme.

Cette situation serait dramatique pour tous les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- demande la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann,
- soutient le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire,
- autorise Monsieur le Maire à transmettre cette motion à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, au Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, à Mme KLINKERT et MM. BOCKEL et ROTTNER.

8) Convention Storckensohn / Mitzach relative à l'ouvrier communal

« L'ouvrier communal est employé à mi-temps par la commune de MITZACH et à mi-temps par la commune de STORCKENSOHN. Les frais de fonctionnement de son emploi sont à la charge des deux communes.

Article 1 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties.

Article 2 :

Cette convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Article 3 :

Le véhicule communal de MITZACH peut être utilisé par l'ouvrier communal dans la commune de MITZACH et dans la commune de STORCKENSOHN. Seul l'ouvrier communal est habilité à conduire le véhicule à STORCKENSOHN. Les frais de carburant, d'entretien et de réparation du véhicule ainsi que les montants de l'assurance et du contrôle technique sont pris en charge par les deux communes.

Ces frais ne peuvent dépasser 1500€ TTC par an (moyenne des frais des 3 dernières années d'utilisation du véhicule), le solde au-delà de cette somme est pris en charge intégralement par la commune de MITZACH.

Article 4 :

Les frais relatifs à l'équipement de l'ouvrier communal, à savoir : vêtements (été, hiver), chaussures, équipements de protections individuelles (EPI) et téléphone portable avec abonnement sont pris en charge par les deux communes.

Article 5 :

Les frais autres que ceux cités dans les articles 3 et 4 ne sont pas pris en compte dans le partage des frais entre les deux communes.

Article 6 :

La commune de STORCKENSOHN envoie chaque semestre à la commune de MITZACH les frais de fonctionnement engendrés pour l'ouvrier communal, avec justificatif.

La commune de MITZACH totalise tous les frais de fonctionnement inerrants à l'emploi de l'ouvrier communal avec justificatifs de STORCKENSOHN et de MITZACH.

La répartition de l'ensemble des frais est calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune – nombre fourni par l'INSEE en fin d'année précédant l'année du bilan des frais.

STORCKENSOHN paie sa quote-part à MITZACH diminuée des frais déjà payés aux fournisseurs ou prestataires. »

Le Conseil Municipal donne son accord quant à ladite convention. Si toutefois, la Commune de Mitzach n'était pas d'accord avec le principe de répartition des frais au prorata de la population, il est décidé alors d'accepter le partage des frais à 50% pour chaque commune.

9) Protocole d'accord Storckensohn : SFR

Monsieur le Maire présente le protocole d'accord proposé par la Société SFR Fibre SAS, la totalité des équipements constitutifs du réseau sur le territoire communal sera remise à la commune de Storckensohn, à la date de la signature de deux parties.

La Société accepte de renoncer à toute indemnité, ainsi que celle pour la création de la clientèle. Ladite remise du réseau est opérée à titre gratuit.

Les parties constatent que les biens sont remis en l'état et que la commune en deviendra le propriétaire.

10) Points divers

1° Bilan des colis des Aînés

Madame HAURY Évelyne, 2^{ème} Adjointe, indique que le retour de nombreuses personnes au sujet des colis de Noël a été particulièrement positif.

2° Bulletin communal

Madame HAURY Évelyne informe que le bulletin communal est bien avancé. Il y a déjà 16 pages de rédigées et la sortie sera effective pour fin janvier 2021.

3° Prévisions des travaux – fonctionnement et investissement 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lister les travaux envisagés, auxquels s'ajoutent les travaux non réalisés en 2020 :

Fonctionnement

- Éclairage public (accessoires)	2 000.00
- Gare routière (désamiantage)	2 000.00
- Site Internet (gestion annuelle)	800.00

Investissement

- Frais d'études de rénovation de la salle polyvalente (AMO – Assistance Maîtrise d'œuvre)	10 000.00
- Rénovation intérieure et extérieure de la salle polyvalente	400 000.00
- Ravalement façade Mairie	50 000.00
- Ravalement façade Chapelle	30 000.00
- Barrage scierie (berges à végétaliser)	15 000.00
- Aire de jeux	30 000.00
- Création du site Internet	2 000.00
- Aire de repos (places des tilleuls)	2 000.00

4° Main-d'œuvre forestière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la fin de l'année 2021, il ne restera plus que 2 ouvriers forestiers sur les 5 actuellement en service à la ComCom.

La Communauté des Communes ne souhaitant plus embaucher, envisage le licenciement de ces 2 ouvriers.

5° Autre

Monsieur FIMBEL Laurent signale que devant les bennes de tri, il y a un trou et un muret et qu'ils sont dangereux pour les personnes venant déposer leurs déchets. Mme HAURY a pour mission de trouver un autre emplacement pour les bennes de tri afin de faciliter leurs utilisations et d'éviter leur image inesthétique à l'entrée du village.

La séance a été levée à 22 heures 15 minutes.

Modification des dates des séances du Conseil Municipal pour 2021

Les lundis 8 février, 8 mars,
le mardi 6 avril,
les lundis 3 mai, 31 mai, 28 juin, 06 septembre, 4 octobre,
le mardi 2 novembre
le lundi 29 novembre 2021.

Décision modificative : AC 3^{ème} quadrimestre 2020

Au vu du paiement du 3^{ème} quadrimestre 2020, les crédits votés au Budget Primitif ne sont plus suffisants pour honorer le dernier quadrimestre 2020.

Le Conseil Municipal décide de voter les mouvements de crédits suivants :

Chapitre de provenance
011 Charges à caractère général

Chapitre de destination
014 Atténuation de produits

Article de provenance
Entretien matériel roulant

Article de destination
Attribution de compensation

61551 - 2 500 €

739211 + 2 500 €